

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 décembre 2010

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2010 - (n° 2944)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 47 Rect.

présenté par
M. Carrez-----
ARTICLE 40

À l'alinéa 1, substituer à la première occurrence du mot :

« d' »,

les mots :

« de la société European Aeronautic Defence and Space Company ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.